PÔLE SÉJOURS



# HIVER-PRINTEMPS 2024/25 KACANCES ADAPTEES





C'est avec un très grand plaisir que nous vous faisons parvenir notre catalogue de séjours de Vacances Adaptées Adultes Hiver et **Printemps** 2024/2025.

Cette année encore notre équipe a travaillé activement pour vous présenter de nouvelles propositions de séjours. Vous voulez profitez des fêtes de fin d'année ? Prendre une pause au mois de février ? Vous détendre à l'entrée du printemps ? Nous avons forcément le séjour qu'il vous faut!

Pour mieux vous repérer et vous aider dans votre choix de séjour, notre catalogue est présenté par degré de besoins d'accompagnement (Léger, Ponctuel, Soutenu ou Renforcé - voir page 7).

À noter : les prix des séjours ne comprennent plus l'Assurance Annulation, que vous pourrez souscrire lors de l'inscription (voir page 26).

Bonne découverte de nos séjours et bon choix de vacances!

### **Pierrick Fouques**

Responsable des Activités Séjours









### animations

# UN SÉJOUR EPAL, C'EST :

• des petits groupes pour vivre un temps de rencontre ;

• des adhérents vacanciers adultes en situation de handicap mental ou psychique ;

- une équipe d'animation qui propose un projet de séjour ;
- un programme d'activités construit avec les vacanciers selon leurs capacités, leurs besoins et leurs envies ;
- une équipe professionnelle qui a la volonté de toujours améliorer la qualité des séjours dans le respect de la réglementation en vigueur, joignable 24h/24 par les équipes d'animation;
- un service convoyage qui prend en compte les impératifs du séjour (destination, moyens de transport, temps de conduite des animateurs...) ainsi que la provenance de chacun des vacanciers;

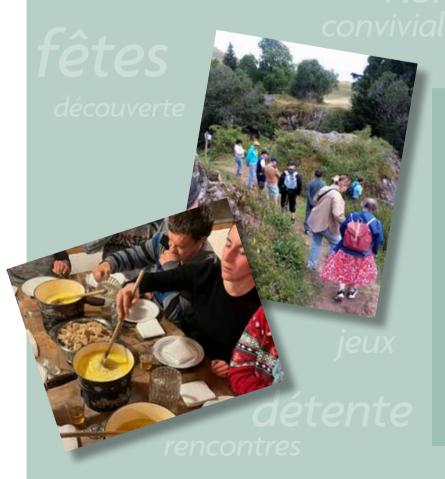
• **un partenariat** que l'Association entretient avec les familles et institutions.

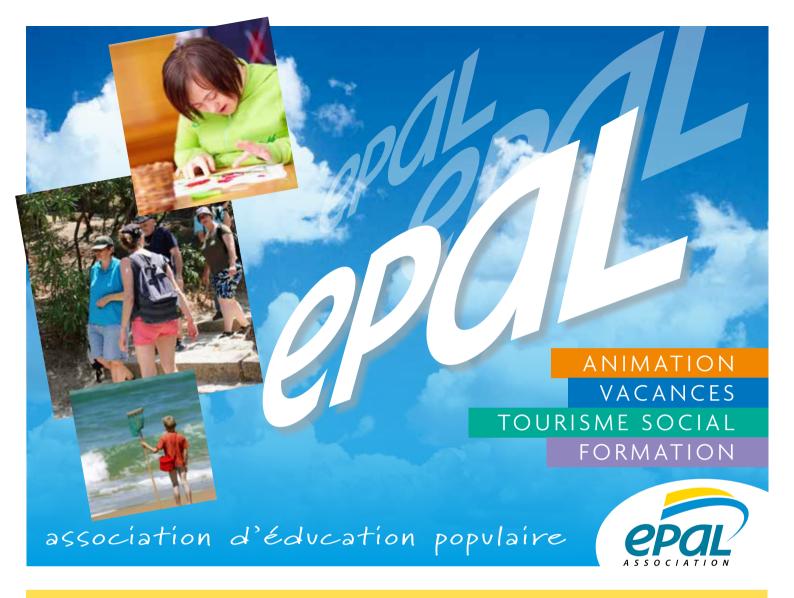




À repérer

- nos animateurs ne sont pas des professionnels de l'éducation spécialisée Ils sont recrutés sur leurs parcours, leurs motivations, et formés en interne à l'accompagnement du public;
- nos séjours ne sont pas médicalisés. Des passages infirmiers sont organisés si besoin (cf. page 5);
- les animateurs dorment au plus près des vacanciers mais pas de veille de nuit active;
- nous ne proposons pas de possibilité d'accueil de fauteuil permanent.
   Un catalogue leur est spécifiquement dédié (cf. page 20).





L'association Epal adhère au CNLTA (Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés) et est signataire de sa Charte Nationale de Qualité.

NOTRE OBJECTIF COMMUN: offrir aux personnes handicapées une marque de qualité et valoriser le travail des partenaires adhérents qui partagent notre ambition.

NOS VALEURS: Engagement – Respect – Convivialité – Dialogue – Sécurité – Confort. Le CNLTA travaille au quotidien à l'amélioration du secteur d'activité des vacances pour personnes en situation de handicap et collabore étroitement avec les ministères et autres services de l'Etat.

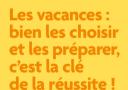
### CHOISIR UN ORGANISME DE VACANCES ADAPTÉES MEMBRE DU CNLTA, C'EST UN ENGAGEMENT SUR:

- une écoute particulière sur le projet personnel du futur vacancier, ses attentes, ses préférences ;
- une majorité de séjours proposés en petits groupes, pour un aspect convivial;
- une formation adéquate pour les animateurs-accompagnateurs de séjours adaptés et une préparation optimale des séjours ;
- des visites sur les lieux de vacances réalisées par des bénévoles pour évaluer et s'assurer de la qualité des vacances :
- une cellule conciliation, en cas de litige sur un séjour avec l'un des adhérents du CNLTA ;
- une réglementation appliquée avec l'assurance de la validité des agréments obligatoires au fonctionnement de séjours de vacances adaptées.

### **POUR LES VACANCIERS ET LEURS REPRÉSENTANTS, LE CNLTA PRÉCONISE :**

- une inscription sincère et objective pour que la personne soit orientée sur un séjour lui correspondant ;
- de privilégier le partenariat avec l'organisme de vacances.

Le CNLTA, un engagement quotidien au service des vacanciers!



41 rue du Jardin Public BP 40197 79205 PARTHENAY Cedex Tél: 05 49 71 01 32 Fax: 05 49 70 09 49 www.cnlta.asso.fr cnlta@cnlta.asso.fr





### Choix du séjour

Nous proposons des séjours de vacances pour des personnes ayant des besoins d'accompagnement différents. Le nombre d'encadrants, le mode organisationnel et le rythme du séjour sont organisés en conséquence.

Avant de choisir sa destination de vacances il est primordial de repérer, à l'aide de la grille SEMBA, de quel type d'accompagnement la personne relève.

Epal se réserve le droit, si elle le repère, d'annuler une inscription si les besoins d'accompagnement de la personne ne correspondent pas au séjour retenu (nous vous proposons dans ce cas un autre séjour dans la mesure des places disponibles). Epal ne peut en aucun cas être tenu responsable des problèmes survenant sur un séjour du fait d'une mauvaise orientation, ne correspondant pas à l'autonomie du vacancier.

### Inscriptions en couple

Il est impératif que l'information apparaisse sur les deux fiches d'inscription des personnes concernées (item à cet effet). Nous mettons à la disposition des personnes inscrites en couple une chambre, qu'ils occuperont seuls. Dans le cas où un couple se crée durant le séjour, si nécessaire, nous prenons contact avec les responsables et/ou institutions.

### Séjours à l'étranger

Pour les séjours à l'étranger, merci de nous faire parvenir, avec la fiche de renseignements, la photocopie d'une Carte Nationale d'Identité ou d'un Passeport en cours de validité valable 3 mois après la fin du séjour. Pour le départ, le vacancier doit être en possession de ce **même** document original. Pour les séjours se déroulant en Europe, nous vous conseillons de vous munir de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM sur ameli.fr).

### Convoyages

Pour les personnes ne pouvant se rendre directement sur le lieu du séjour, nous proposons des villes de prise en charge. Après avoir choisi votre lieu de vacances nous vous invitons à consulter la rubrique Convoyage dans la présentation du séjour puis de repérer la ville la plus proche de chez vous desservie par le service Convoyage. Vous reportez votre choix sur la fiche de renseignements afin que nous puissions bien prendre en compte votre demande.

### Orientation FAM et MAS

Le vacancier ayant une orientation FAM ou MAS, en vertu de l'article Art-D344-5-8 du CASF (Code de l'Action Sociale des Familles) qui "participe à un séjour de vacances adaptées organisées (...) les établissements et services mentionnés à l'article D. 344-5-1 transmettent à l'établissement, au service ou au centre un dossier contenant : une fiche, à l'intention d'un médecin, présentant les informations médicales relatives à la personne". Ce document doit être inséré dans l'enveloppe kraft "Début de séjour".

### **Traitements médicaux**

Les traitements sont distribués par les membres de l'équipe d'animation.

Afin d'en faciliter la distribution, nous vous ferons parvenir, avant le départ, des semainiers jetables sécurisés pour la durée du séjour.

Il est nécessaire que les vacanciers soient munis de leur Carte Vitale et de la photocopie de leur attestation d'assuré social ainsi que des ordonnances originales en cours de validité. Médicaments de "confort" : un médecin est seul habilité à prescrire les médicaments dits "de confort". Nos équipes d'animation ne peuvent pas administrer ce type de médicaments en dehors d'une prescription médicale.

### "La préparation des doses à administrer (R. 4235-48 du code de la santé publique) ne doit pas être confondue avec l'aide à la prise des médicaments".

La DDETS nous rappelle que cela concerne également la distribution des médicaments sous forme buvable qui doit impérativement être réalisée par un(e) infirmier(e), sauf à être conditionnés "prise par prise".

### Soins infirmiers Location de fauteuil/déambulateur

Nos séjours ne sont pas médicalisés.

### • Passage une fois durant le séjour

Vous le signalez lors de l'inscription ou dès que vous en avez connaissance.

Vous nous faites parvenir l'original de l'ordonnance et l'équipe du séjour organisera le passage d'un professionnel de santé. L'ordonnance doit nous parvenir au plus tard 1 mois avant le début du séjour. Passé ce délai nous ne pourrons en garantir la faisabilité.

### • Passage régulier durant le séjour, 2 à 3 fois par semaine

Vous le signalez lors de l'inscription ou dès que vous en avez connaissance.

C'est à l'inscrivant de contacter un cabinet infirmier au plus près du lieu de séjour et d'organiser les passages.

Vous nous communiquez l'organisation mise en place et les coordonnées du professionnel au plus tard 1 mois avant le début du séjour. Passé ce délai nous ne pourrons garantir que l'équipe sera en mesure de s'organiser pour être présent lors des passages.

### • Passage quotidien durant le séjour, 1,2 ou 3 fois par jour

Vous le signalez lors de la réservation pour en valider la faisabilité. Ensuite c'est la même démarche que pour un passage régulier. NB: pas de soins infirmiers possibles lors des temps de convoyage et des nuits sur route.

### • Fauteuil/Déambulateur

Si un vacancier a besoin de matériel pour les longs déplacements, c'est à l'inscrivant de louer le nécessaire dans la pharmacie la plus proche du lieu séjour.

Vous nous communiquez ensuite les coordonnées de la pharmacie où l'équipe ira récupérer et restituer le matériel, au plus tard 1 mois avant le début du séjour.

# POUR BIEN CHOISIR VOTRE SÉJOUR

La SEMBA (Synthèse d'Evaluation de Mes Besoins d'Accompagnement) créée par le CNLTA est une méthode qui vous permettra de déterminer les besoins d'accompagnement des personnes dans le cadre de vacances adaptées organisées. Elle vise à remplacer la grille d'évaluation des autonomies précédemment créée par le CNLTA et utilisée par la majorité des organismes de vacances adaptées. La SEMBA est mise en place pour les futurs vacanciers et les personnes qui les accompagnent au quotidien afin qu'ensemble ils définissent au mieux les besoins d'accompagnement nécessaires pour chaque adulte déficient souhaitant partir en séjour de vacances adaptées.

# FICHE D'AUTO-ÉVALUATION

**Embo** Synthèse d'Evaluation de Mes Besoins d'Accompagnement

# Je choisis l'accompagnement dont j'ai besoin pour mes vacances :

# Vie quotidienne (pour les repas, la toilette, l'habillement) :

Je peux tout faire tout seul

Je colorie ce qui me correspond :



J'ai besoin d'aide mais pas tous les jours



J'ai besoin d'aide pour certaines choses tous les jours



J'ai besoin d'aide tout le temps



# Vie sociale et comportement (avec les autres) :



Je suis bien dans un groupe



J'ai besoin d'aide pour être bien dans un groupe



Je ne me sens pas toujours bien dans un groupe



Être dans un groupe me pose des difficultés

Je colorie ce qui me correspond :



# Déplacement et mobilité (pour marcher ou me déplacer) :



Je peux marcher longtemps sans prendre de risque



Je peux marcher seul mais pas longtemps



J'ai parfois besoin de quelqu'un pour me déplacer



J'ai toujours besoin de quelqu'un pour me déplacer



Je colorie ce qui

Avec cette fiche, je peux choisir un séjour adapté à mes besoins d'accompagnement et à mes envies.

Je peux feuilleter les brochures de vacances adaptées des adhérents au CNLTA.



### BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT

# LÉGER

Vacanciers qui n'ont pas de besoins spécifiques d'accompagnement, pouvant sortir et/ou rester seuls sur le lieu du séjour, en capacité de se repérer dans le temps et l'espace. Présence discrète de l'encadrement.



# BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT PONCTUEL

Vacanciers qui ont besoin d'accompagnement ponctuel, une stimulation verbale est parfois nécessaire dans les actes de la vie quotidienne. Présence de l'équipe pour la mise en place des activités. Bonne compréhension générale, capacité à intégrer et respecter les consignes.



# BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT SOUTENU

Vacanciers qui ont besoin d'accompagnement partiel régulier dans certains actes de la vie quotidienne, de stimulation verbale. Présence de l'équipe pour la mise en place des activités. Bonne compréhension générale, comportements ritualisés repérables, personnes parfois instables dans leur mode de relation.



# RENFORCÉ

Vacanciers qui ont besoin d'une aide partielle ou de guidance dans certains actes de la vie quotidienne. Ces séjours ne sont pas adaptés aux vacanciers qui ont besoin d'un accompagnement systématique dans la gestion de la toilette, de l'habillage... En journée, le vacancier doit être en capacité de participer aux balades, visites, animations... sans problèmes d'énurésie ou d'encoprésie à gérer.



# POUR UNE POUR UNE POUR UNE SIMPLE ET EFFICACE SIMPLE ET EFFICACE

Epal vous envoie son catalogue :

- vous vérifiez les places disponibles sur le site www.epal.asso.fr
- vous réservez votre séjour par téléphone, en ligne ou par mail (pour toute réservation par mail, une confirmation de réservation vous sera retournée sous 48 h).

### Toute réservation est valable 15 jours.

Contactez-nous si vous décidez de supprimer une réservation.
Ce geste libère des places pour d'autres vacanciers.

3

Epal vous envoie :

- le devis,
- le contrat de vente.
- la facture\*.

Vous nous renvoyez le contrat de vente signé validant votre inscription.

\* Solde à régler 1 mois avant le départ.

À partir de début décembre, Epal vous envoie :

- la convocation (consignes de départ et de retour : date, lieu et horaires de rendez-vous);
- le petit dossier (fiche argent, trousseau, badge...);
- la fiche mauve "Suivi de Transport" ;
- un semainier.

5

Le jour du départ :

 vous remettez au convoyeur ou responsable de séjour l'enveloppe kraft "début de séjour" (avec argent personnel, dossier médical complémentaire, trousseau...) et la fiche mauve "Suivi de Transport". 2

Vous expédiez la fiche de renseignements sous 15 jours avec obligatoirement :

- photo d'identité,
- le voyage choisi,
- N° d'urgence 24 h/24,
- qualité ET signature de la personne ayant rempli le document,
- acompte (\*): 200 € par semaine de vacances,
- la fiche de "renseignements paramédicaux".
- (\*) Sauf accord préalable entre les organismes de tutelles (UDAF, ATP, ATI, APASE, Gérance Hôpital...) et Epal.

### Centrale Réservation

Patrick FLOC'H / Morgane LE BAUT / Anaïs MORAT



Par téléphone :

02 98 41 84 09

(10h-12h et 14h-17h30 du lundi au vendredi)



En ligne:

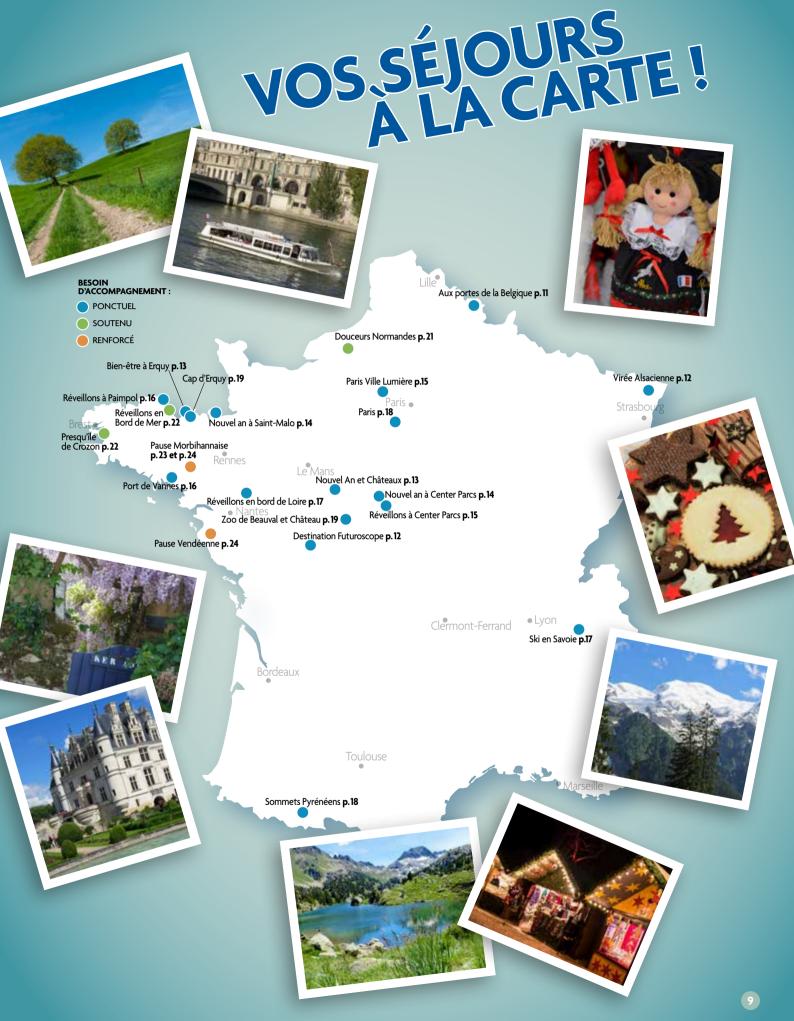
www.epal.asso.fr

- Consultez au jour le jour les places disponibles
- Téléchargez votre fiche de renseignements (et fiche médicale)



Par mail:

vta.epal@epal.asso.fr



### Nos séjours sont classés dans ce catalogue :

- par besoin croissant d'accompagnement (ponctuel, soutenu, renforcé),
- puis par périodes (Fin d'année, Février, Printemps).

SOMMAIRE fêtes de fin d'année

		1 =	1	1	1 -	1 =	
Réf.	Séjour	Dates	Prix (€)*	Séquence	Groupe	Equipe	Page
H01	AUX PORTES DE LA BELGIQUE	Du 23/12 au 02/01	1 718	la période	11	3	11
H02	VIRÉE ALSACIENNE	Du 23/12 au 02/01	1 765	la période	14	4	12
H03	DESTINATION FUTUROSCOPE	Du 23/12 au 02/01	1695	la période	13	3	12
H04	NOUVEL AN ET CHÂTEAUX	Du 28/12 au 03/01	1108	la semaine	12	3	13
H05	BIEN-ÊTRE À ERQUY	Du 28/12 au 03/01	1059	la semaine	12	3	13
H06	NOUVEL AN À CENTER PARCS	Du 28/12 au 03/01	1099	la semaine	12	3	14
H07	NOUVEL AN À SAINT-MALO	Du 28/12 au 03/01	993	la semaine	12	3	14
H08	PARIS VILLE LUMIÈRE	Du 22/12 au 28/12 Du 28/12 au 03/01	1020	la semaine	10	2	15
H09	RÉVEILLONS À CENTER PARCS	Du 22/12 au 28/12 Du 28/12 au 03/01	941	la semaine	12	3	15
H10	RÉVEILLONS À PAIMPOL	Du 22/12 au 28/12 Du 28/12 au 03/01	990	la semaine	13	3	16
HII	PORT DE VANNES	Du 22/12 au 28/12 Du 28/12 au 03/01	971	la semaine	10	2	16
H12	RÉVEILLONS EN BORD DE LOIRE	Du 22/12 au 28/12 Du 28/12 au 03/01	1140	la semaine	12	3	17
BCN	BIENVENUE CHEZ NOUS	Du 22/12 au 28/12 Du 28/12 au 03/01	798	la semaine			20
H13	DOUCEURS NORMANDES	Du 22/12 au 28/12 Du 28/12 au 03/01	1125	la semaine	12	4	21
H14	PRESQU'ÎLE DE CROZON	Du 22/12 au 28/12 Du 28/12 au 03/01	945	la semaine	12	4	22
H15	RÉVEILLONS EN BORD DE MER	Du 22/12 au 28/12 Du 28/12 au 03/01	1199	la semaine	12	4	22
H16	PAUSE MORBIHANNAISE	Du 22/12 au 28/12 Du 28/12 au 03/01	1226	la semaine	12	5	23
H17	PAUSE VENDÉENNE	Du 28/12 au 03/01	1390	la semaine	12	5	24

février

Réf.	Séjour	Dates	Prix	Séquence	Groupe	Equipe	Page
F01	SKI EN SAVOIE	Du 07/02 au 16/02	2 021	la période	14	4	17
F02	SOMMETS PYRÉNÉENS	Du 07/02 au 16/02	1681	la période	14	3	18
F03	PARIS	Du 07/02 au 16/02	1485	la période	12	3	18

printemps

Réf.	Séjour	Dates	Prix	Séquence	Groupe	Equipe	Page
P01	ZOO DE BEAUVAL ET CHÂTEAU	Du 05/04 au 11/04 Du 11/04 au 17/04	932	la semaine	12	3	19
P02	CAP D'ERQUY	Du 05/04 au 11/04 Du 11/04 au 17/04	902	la semaine	12	3	19
P03	PAUSE MORBIHANNAISE	Du 05/04 au 11/04 Du 11/04 au 17/04	1206	la semaine	12	5	24

# **BESOIN** D'ACCOMPAGNEMENT **PONCTUEL**









Vacanciers qui ont besoin d'accompagnement ponctuel, une stimulation verbale est parfois nécessaire dans les actes de la vie quotidienne. Présence de l'équipe pour la mise en place des activités. Bonne compréhension générale, capacité à intégrer et respecter les consignes.



# **AUX PORTES DE LA BELGIQUE**

H01



vacanciers

animateurs





• DU 23 DÉC. AU 2 JANVIER



### FERRIÈRE-LA-GRANDE (Nord), à 40 min de Valenciennes.

Vous voilà arrivés à Ferrière-la-Grande, dans l'ancienne gare de la commune, à la frontière belge! Outre la découverte des Hauts-de-France, vous serez éblouis par la beauté de la Belgique et de ses richesses. Ce séjour dans le Nord vous invite à la découverte du patrimoine et de la gastronomie locale. C'est certain, vous ne verrez pas vos vacances passer!

### **Animations/Loisirs**

- 1 journée au Parc Walibi
- excursion en Belgique : Mons ou Dinant
- visite du musée du carnaval et du masque
- séance shopping à Valenciennes
- réveillons de Noël et de le Saint-Sylvestre : décoration de table. repas festifs, soirée dansante...

L'HÉBERGEMENT: ancienne gare de la commune transformée en relai.

- Rdc: pièces à vivre, 1 ch. 1 lit avec douche et wc privatifs, 2 wc.
- 1er étage : 1 ch. 3 lits, 3 ch. 4 lits (dont 3 lits en superposés\*). 3 douches et 2 wc. (\* non utilisés)



VOYAGE: arrivée sur votre hébergement dans la journée. Vous dormirez à l'hôtel la dernière nuit de votre séjour.

CONVOYAGE: prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 25).



14 vacanciers animateurs
(dont 1 responsable)





• DU 23 DÉC. AU 2 JANVIER 1765€



**HUNSPACH** (Bas-Rhin), en centre-ville, à 57 km de Strasbourg.

Vous séjournerez dans une maison typiquement alsacienne, située à Hunspach, classé parmi les plus beaux villages de France grâce à ses maisons à colombages. Votre séjour sera rythmé par les visites de la région, la découverte de la gastronomie locale et des excursions à la journée. Entre deux visites, vous prendrez le temps de préparer les festivités de Noël et de la Saint-Sylvestre.

### **Animations/Loisirs**

- excursion en Allemagne pour le marché de Noël de Baden-Baden
- visite de Strasbourg et de ses monuments emblématiques
- balade en bateau-mouche pour découvrir Strasbourg autrement
- découverte de la fabrique de bretzels
- dégustation de produits locaux : bretzels, munster ou choucroute

L'HÉBERGEMENT : grande maison divisée en 6 appartements, disposant chacun d'un séjour-cuisine, douche et wc.

- Rdc: salle à manger et cuisine communes, terrasse.
   Appt 1:1 ch. 1 grand lit.
- Etage. Appt 2:1 ch. 3 lits; Appt 3:1 ch. 4 lits; Appt 4 et 5:1 ch. 2 lits en mezzanine; Appt 6:1 ch. 2 lits, 1 ch. 3 lits

ALLEMA GINE

VOYAGE: vous dormirez à l'hôtel la première et la dernière nuit de votre séjour. Arrivée sur votre hébergement le lendemain de votre départ dans l'après-midi.

**CONVOYAGE**: prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 25) ou accueil sur place.

DESTINATION FUTUROSCOPE

H03



13 vacanciers

3
animateurs
(dont 1 responsable)





• DU 23 DÉC. AU 2 JANVIER 1695€

Prix hors Assurance Annulation (voir P.26)

**QUINÇAY** (Vienne), à 20 min du Futuroscope.

Envie de sensations fortes ? Ce séjour est fait pour vous ! Au parc du Futuroscope tout est possible : voyage dans le temps et dans l'espace. Votre séjour sera aussi l'occasion de découvrir le patrimoine et les richesses de la région. Sans pour autant oublier les préparatifs pour le réveillon de Noël et de la Saint-Sylvestre.

### **Animations/Loisirs**

- 2 journées au Futuroscope
- visite de Poitiers et shopping
- découverte de la cité médiévale de Chauvigny
- escapade en ville pour déguster un chocolat chaud
- réveillons de Noël et de le Saint-Sylvestre : décoration de table, repas festifs, soirée dansante...

L'HÉBERGEMENT : gîte composé d'un bâtiment principal et d'une annexe. Hébergements communiquant par l'extérieur.

- Gîte principal : rdc : pièces à vivre, 1 ch. 2 lits dont 1 grand, 1 ch. 1 grand lit, page 25) ou accueil sur place. 2 wc. Etage : 1 ch. 4 lits, 1 ch. 3 lits, 1 ch. 2 lits.
- Petit gîte séparé : rdc : 3 ch. 2 lits.

Toutes les chambres sont équipées de douche et wc privatifs.



# **NOUVEL AN ET CHÂTEAUX**

H04



vacanciers

animateurs





• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER



### VILLEDÔMER (Indre-et-Loire), à 30 km de Tours.

Bienvenue en Touraine, au pays des châteaux de la Loire. De nombreux monuments historiques, notamment des châteaux, s'offrent à vous. Vous allez être émerveillés par les féeries de Noël au Château du Clos Lucé, par la poésie du château d'Azay-le-Rideau mais aussi par la découverte du vieux Tours au cours d'une balade hivernale. Vous aurez l'embarras du choix!

### **Animations/Loisirs**

- découverte du Château du Clos Lucé
- sortie shopping à Tours
- visite du château d'Azay-le-Rideau
- balades en bord de Loire
- cinéma ou bowling

L'HÉBERGEMENT: gîte de groupe dans un corps de ferme en activité.

- Rdc: pièces à vivre, 1 ch. 2 lits, 1 douche, wc.
- Etage: 1 ch 1 lit avec douche et wc privatifs, 3 ch. 2 lits dont 2 avec douche et wc privatifs, 2 ch. 3 lits dont 1 avec douche privative, 1 wc.



VOYAGE: arrivée sur votre hébergement dans la journée. **CONVOYAGE**: prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 25) ou accueil sur place.

# **BIEN-ÊTRE À ERQUY**

H05



vacanciers

animateurs



• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

### **SAINT-ALBAN** (Côtes-d'Armor), à 10 km d'Erguy.

Comment ne pas s'émerveiller devant la beauté des Cap d'Erquy et de Fréhel? A proximité des plages, profitez d'une balade sur le sable fin et d'une vue imprenable sur le phare historique du Cap Fréhel. Vous aurez aussi l'occasion de lâcher prise le temps d'une après-midi détente au sein même du gîte.

### **Animations/Loisirs**

- moment de détente avec un après-midi massage dispensé par une professionnelle
- escapade au château du Fort la Latte ou au château de Bienassis
- marché de Noël dans la cité corsaire de Saint-Malo
- curieux de nature, le cap d'Erquy et le cap Fréhel



L'HÉBERGEMENT : gîte dans une ferme en activité. Piscine couverte et chauffée. Salle de jeux avec table de ping-pong, billard, baby-foot.

- Rdc: pièces à vivre, 1 ch. 3 lits avec wc et douche privative.
- Etage: 4 ch. 3 lits, 1 douche, 1 baignoire, 2 wc.

# **NOUVEL AN À CENTER PARCS**

H06



12 vacanciers 3
animateurs
(dont 1 responsable)





• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER 1099€



### **MONTRIEUX-EN-SOLOGNE** (Loir-et-Cher), à 20 km de Center Parcs, à 35 km de Blois.

Envie d'une parenthèse alliant nature et détente ? La Sologne est une destination incontournable pour qui cherche à s'évader et se ressourcer. Votre séjour sera l'occasion de découvrir la richesse de la région et sa gastronomie. Il sera aussi l'occasion de vous détendre et de vous relaxer lors de votre journée à Center Parcs.

### **Animations/Loisirs**

- journée à Center Parcs : bains à remous, cascades, piscines à vagues, jacuzzis, rivières sauvages et toboggans
- visite du château de Chambord
- découverte de la ville de Blois
- dégustation de la célèbre tarte Tatin



VOYAGE: arrivée sur votre hébergement dans la journée. CONVOYAGE: prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 25) ou accueil sur place.

### L'HÉBERGEMENT : gîte de groupe.

- Rdc : pièces à vivre, 1 ch. 3 lits.
- 1er étage : 1 ch. 1 lit, 1 ch. 2 lits, 1 ch. 3 lits (dont 1 en superposé\*).
- 2e étage : 2 ch. 2 lits, 1 ch. 1 grand lit.

Douche et wc privatifs dans chaque chambre.

(\*non utilisé)

# NOUVEL AN À SAINT-MALO

H07



12 vacanciers 3
animateurs
(dont 1 responsable)





• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER **QQ**3€



### SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES (Ille-et-Vilaine),

à 10 km de Saint-Malo.

Respirez cet air iodé et revigorant, vous êtes arrivés sur votre lieu de séjour. À proximité de Saint-Malo, ville connue pour ses remparts et ses histoires de pirates, vous profiterez du bord de mer et des richesses de la région. Un bon bol d'air avant de lancer les festivités pour la nouvelle année.

### **Animations/Loisirs**

- découverte de Saint-Malo et de ses remparts
- visite de l'aquarium et rencontre avec les animaux des fonds marins
- balades en bord de mer
- escale au port de Cancale
- dégustation de produits locaux : galettes, crêpes et caramel au beurre salé

L'HÉBERGEMENT : longère dans une ferme avec un petit parc animalier sur place (walibis, oies, poules, chevaux, moutons...)

- Rdc : pièces à vivres, wc, terrasse.
- Etage: 2 ch. 6 lits, 1 ch. 5 lits, 1 ch. 4 lits (dont 1 grand lit, toutes avec douche et wc privatifs), 1 ch. 1 grand lit. Terrain de pétanque, ping-pong.



Toutes les chambres sont dotées de douche (sauf 1 avec baignoire) et wc privatifs.

**VOYAGE**: arrivée sur votre hébergement dans la journée.

**CONVOYAGE**: prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 25) ou accueil sur place.

# PARIS VILLE LUMIÈRE

H08



vacanciers

animateurs





• DU 22 AU 28 DÉCEMBRE

• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER





En cette période de fêtes, Paris aura revêtu ses plus beaux habits de lumière, la ville entière est un spectacle à ciel ouvert. Votre séjour sera l'occasion de découvrir les lieux emblématiques qui font la réputation de notre capitale, prisée par les touristes du monde entier. De retour au gîte, l'heure sera aux préparatifs des réveillons de Noël et de la Saint-Sylvestre.

### **Animations/Loisirs**

- spectacle: Cirkafrika par les étoiles du cirque d'Ethiopie
- visite de Paris et de ses monuments emblématiques, au choix : Tour Eiffel, Arc de Triomphe, Champs Élysées...
- séance shopping dans les rues de Paris
- réveillons de Noël et de la Saint-Sylvestre : décoration de table, repas festifs, soirée dansante...

L'HÉBERGEMENT : gîte composé d'un bâtiment principal et d'une annexe. Hébergements mitoyens communiquant par l'extérieur.

- Maison principale. Rdc : pièces à vivre, wc. Etage : 2 ch. 1 lit et 1 grand lit dont 1 en mezzanine, 1 ch. 4 lits dont 2 en mezzanine.
- Petite maison. Rdc: 1 ch. 1 grand lit. Etage: 1 ch. 3 lits.



VOYAGE: arrivée sur votre hébergement dans la journée. **CONVOYAGE**: prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 25) ou accueil sur place.

# **RÉVEILLONS À CENTER PARCS**

H09



vacanciers

animateurs





• DU 22 AU 28 DÉCEMBRE • DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER



### MARCILLY-EN-GAULT (Loir-et-Cher), à 50 min de Blois.

Envie d'une parenthèse alliant détente et découverte gustative ? Ce séjour est fait pour vous, il vous invite à la découverte et au repos. Entre deux balades, vous vous laisserez tenter par les produits de la région. Visites, préparatifs des réveillons et moments de détente à Center Parcs, yous ne verrez pas vos vacances passer.

### **Animations/Loisirs**

- journée à Center Parcs : bains à remous, cascades, piscines à vagues, jacuzzis, rivières sauvages et toboggans
- découverte de la ville de Blois et séance shopping
- atelier pâtisserie au gîte
- dégustation de la célèbre tarte Tatin



L'HÉBERGEMENT: ancien hôtel du village transformé en gîte.

- Rdc: 1 ch. 2 lits, douche et wc.
- Etage: 1 ch. 3 lits (dont 1 en superposé\*), 2 ch. 3 lits, 1 ch. 4 lits. Douche et wc dans chaque chambre. (\*non utilisé)

# RÉVEILLONS À PAIMPOL

H10



vacanciers

animateurs





• DU 22 AU 28 DÉCEMBRE

• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER



### PLOURIVO (Côtes-d'Armor) à 5 km de Paimpol.

Vous voici arrivés à Coat Ermit entre mer et campagne. Côté mer, vous vous régalerez lors de balades sur la côte et de visites de villages de pêcheurs. Côté campagne, vous profiterez du calme et de la quiétude de votre gîte situé en plein cœur d'un massif forestier d'exception. Tout ce qu'il faut pour passer un réveillon inoubliable!

### **Animations/Loisirs**

- visite de la Roche-Jagu ou de l'abbaye de Beauport
- il y a du shopping dans l'air dans les boutiques paimpolaises!
- détente et rêverie sur le chemin des lavoirs à Pontrieux
- pour le plaisir du palais, dégustation de spécialités bretonnes



L'HÉBERGEMENT : gîte de groupe dans un ancien corps de ferme. Rdc: pièces à vivre, 2 ch. 4 lits (dont 2 en superposés\*), 1 ch. 2 lits, 1 ch. 1 lit, 3 douches et 4 wc.

Étage : 1 ch. 6 lits (dont 2 en superposés\*), 2 ch. 4 lits (dont 3 en superposés\*), 2 ch. 2 lits (dont 2 en superposés\*), 3 ch. 1 lit, douche et wc. (\*non utilisés)

Une personne de service.

VOYAGE: arrivée sur votre hébergement dans la journée. **CONVOYAGE**: prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 25) ou accueil sur place.

## **PORT DE VANNES**

H11



vacanciers

animateurs



• DU 22 AU 28 DÉCEMBRE • DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

### **VANNES** (Morbihan), à 10 min du centre historique.

Vous séjournerez à deux pas du centre historique de Vannes. Vous aurez ainsi tout le loisir de visiter cette charmante ville au bord de l'eau avec ses incontournables remparts. Vannes est le point de départ idéal pour découvrir le Golfe du Morbihan avec ses belles plages et un merveilleux village de Noël qui s'illumine tous les jours grâces aux nombreuses guirlandes et autres rideaux de lumières.

### **Animations/Loisirs**

- iournée à l'Océarium du Croisic
- visite de Vannes, ses remparts, son château, son port
- balade féérique au marché de Noël de Rochefort-en-Terre
- bowling ou cinéma



L'HÉBERGEMENT : grande maison de ville avec terrasse et jardin

- Rdc: pièces à vivre, 2 ch. 2 lits, 1 douche, wc.
- Etage: 1 ch. 1 lit, 1 ch. 1 grand lit, 3 ch. 2 lits, 1 baignoire, wc.

# RÉVEILLONS EN BORD DE LOIRE





vacanciers

animateurs





DU 22 AU 28 DÉCEMBRE

• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER



### VALLONS-DE-L'ERDRE (Loire-Atlantique),

à 30 km de Châteaubriant.

Vous séjournerez en pension complète au gîte de la Vallée Verte, situé dans un cadre agréable, calme et verdoyant de plus de 20 hectares. Vous pourrez profiter des repas de fêtes cuisinés sur place. Votre séjour sera aussi l'occasion de visiter la région, découvrir le centre historique de Châteaubriant et vous promenez en bord de Loire!

### **Animations/Loisirs**

- machines de l'Île à Nantes
- multi-activités sur le site : séances de tir à l'arc, pêche dans les 2 étangs à proximité du gîte (matériels fournis)
- visite du centre équestre sur le site
- sortie ciné à Châteaubriant

L'HÉBERGEMENT: gîte de plain-pied, de 220 m<sup>2</sup>, dans un vaste parc arboré. Plan d'eau et centre équestre à proximité. Rdc: 5 ch. 3 lits. Sanitaires communs avec 3 douches. 3 wc. Salon. Salle de réception.



VOYAGE: arrivée sur votre hébergement dans la journée. CONVOYAGE: prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 25) ou accueil sur place.

### **SKI EN SAVOIE**

F01



vacanciers

animateurs





• DU 7 AU 16 FÉVRIER



AILLON-LE-JEUNE (Savoie), à 500 mètres de la station de ski et 30 min de Chambéry.

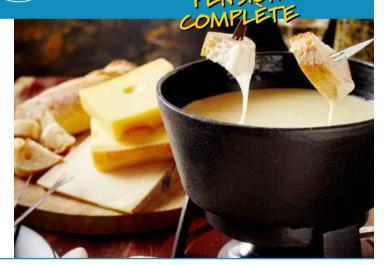
En plein cœur du Massif des Bauges en Savoie, vous séjournez dans un ancien corps de ferme authentique! En pension complète, vous aurez tout le loisir de découvrir la gastronomie locale. Vous avez un accès direct aux pistes de ski alpin (rouges, vertes et bleues) ainsi qu'aux pistes de ski de fond. Chaussez vos skis, prêt, partez... À vous de jouer!

### **Animations/Loisirs**

- 2 demi-journées de randonnée avec guide
- journées de ski alpin/raquette dans la station "Aillons-Margériaz"
- découverte de la gastronomie locale : fondue, tomme des Bauges...
- visite de la ferme de la Correrie

L'HÉBERGEMENT : ferme de la Mense.

- Rdc : pièces à vivre, salle d'activités.
- 1er étage : 3 ch. 4 lits, 1 ch. 3 lits, 2 ch. 2 lits, 3 douches et 3 wc.



VOYAGE: vous dormirez à l'hôtel la première et la dernière nuit de votre séjour. Arrivée sur votre hébergement le lendemain de votre départ dans l'après-midi.

**CONVOYAGE**: prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page

F03



vacanciers

animateurs





• DU 7 AU 16 FÉVRIER



### SAINTE-MARIE-DE-CAMPAN (Hautes-Pyrénées), à 30 km de Tarbes et Lourdes.

Laissez-vous envoûter le temps de vos vacances par la beauté des paysages et par l'ambiance de la montagne! Vous serez idéalement situés entre le col d'Aspin et le col du Tourmalet, au pied du Pic du Midi. Panoramas à couper le souffle et cuisine authentique seront au rendez-vous de vos vacances. Dépaysement garanti!

### **Animations/Loisirs**

- grottes de Bétharram en petit train et bateau
- excursion à Lourdes et visite du sanctuaire
- petites randonnées
- rencontres avec les producteurs locaux : les confitures de Solange, la ferme du Pouy



VOYAGE: vous dormirez à l'hôtel la première et la dernière nuit de votre séjour. Arrivée sur votre hébergement le lendemain de votre départ dans l'après-midi.

**CONVOYAGE**: prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 25).

### L'HÉBERGEMENT : gîte de groupe.

- Rdc : pièces à vivre, 1 ch. 2 lits avec douche et wc privatifs, 1 wc.
- Etage: 3 ch. 2 lits avec douche et wc privatifs, 2 ch. 3 lits avec douche et wc privatifs, 1 ch. 1 grand lit avec douche et wc privatifs, 2 ch. 4 lits, 2 douches, 2 wc.

Prévoir des chaussures de marche (petites randonnées).

**PARIS** 

campagne



vacanciers

animateurs





• DU 7 AU 16 FÉVRIER

### **BOISSY-SOUS-SAINT-YON** (Essonne), à 40 km de Paris.

Paris, ville connue et reconnue, demeure une destination prisée par les touristes du monde entier. Ce séjour sera l'occasion de découvrir les lieux et monuments emblématiques qui font la réputation de notre charmante capitale. Paris et ses alentours regorgent d'activités, une chose est sûre, vous n'aurez pas le temps de vous ennuyer.

### **Animations/Loisirs**

- rencontre avec vos stars préférées au musée Grévin
- visite du château de Versailles et de ses jardins
- balade en bateau-mouche
- visite de Paris et de ses monuments emblématiques, au choix : Tour Eiffel, Arc de Triomphe, Champs Élysées...



L'HÉBERGEMENT : belle maison de ville.

• Rdc : grande pièce à vivre avec cuisine attenante, 1 ch. 2 lits, douche

• 1er étage : 3 ch. 2 lits, douche

• 2e étage : 1 ch. 3 lits, 1 ch. 4 lits, wc

VOYAGE: arrivée sur votre hébergement dans la journée. CONVOYAGE: prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir

page 25) ou accueil sur place.

# **ZOO DE BEAUVAL ET CHÂTEAU**

P01

P02



vacanciers

animateurs





• DU 5 AU 11 AVRIL • DU 11 AU 17 AVRIL



### VALLIÈRES-LES-GRANDES (Loir-et-Cher),

à 30 min du zoo de Beauval.

Vous séjournerez dans la Vallée du Cher, réputée pour ses villages troglodytes, ses châteaux et cités médiévales. C'est ici que se trouve le célèbre ZooParc de Beauval. Vous vivrez une journée inoubliable à la rencontre de 35 000 animaux dont certains uniques en France comme les pandas géants et les koalas... Vous plongerez au cœur de la jungle tropicale dans le Dôme Equatorial, survolerez le parc en télécabine, assisterez aux spectacles "les Maîtres des Airs" et "L'Odyssée des Lions de mer".

### **Animations/Loisirs**

- 1 journée au ZooParc de Beauval
- découverte des cités médiévales : Montrichard, Selles-sur-Cher
- visite au choix des châteaux d'Amboise, Chenonceau ou Blois
- visite des caves troglodytes



VOYAGE: arrivée sur votre hébergement dans la journée. CONVOYAGE: prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 25) ou accueil sur place.

L'HÉBERGEMENT: gîte dans un vaste domaine privé, grand jardin arboré,

- Rdc: pièces à vivre, 1 wc, 1 baignoire, 1 douche.
- 1er étage : 4 ch. 1 grand lit, 1 ch. 2 lits (dont 1 grand), 3 ch. 3 lits, 3 douches,

### **CAP D'ERQUY**



vacanciers

animateurs





• DU 5 AU 11 AVRIL • DU 11 AU 17 AVRIL

### **SAINT-ALBAN** (Côtes-d'Armor), à 10 km d'Erguy.

Comment ne pas s'émerveiller devant la beauté des Cap d'Erquy et de Fréhel? A proximité des plages, vous profiterez de moments de détente et des premiers rayons de soleil au bord de la piscine couverte de votre gîte. Vous êtes au point de départ d'une multitude de balades aux vues extraordinaires, souvenirs assurés!

### **Animations/Loisirs**

- escapade au château du Fort la Latte ou au château de Bienassis
- balade dans la vallée de la Flora, à la découverte de vos cing sens
- virée shopping sur la côte
- curieux de nature, le cap d'Erquy et le cap Fréhel



L'HÉBERGEMENT : gîte dans une ferme en activité.

Piscine couverte et chauffée. Salle de jeux avec table de ping-pong, billard, baby-foot.

- Rdc: pièces à vivre, 1 ch. 3 lits avec wc et douche privative.
- Etage: 4 ch. 3 lits, 1 douche, 1 baignoire, 2 wc.

# **BIENVENUE CHEZ NOUS**











**BCN** 

DEMANDEZ

Le principe : 1 place par site (ou 2 selon la demande) toute l'année, pendant les vacances, en semaine, en week-end. Vous êtes accueilli en temps qu'hôte privilégié de nos familles adhérentes!

Des temps de vacances plus individualisés, des rencontres, des visites, des activités variées. Les propositions sont adaptées aux personnes accueillies en fonction de leurs rythmes, capacités, désirs, et ceci sans notion de "collectivité". Au-delà de l'animation proposée et de l'accompagnement de la personne, chacun est le "bienvenue chez nous" et participe à sa manière à faire de ce temps de vacances, un temps exceptionnel et un moment de vacances qui sera peutêtre pour certains répétés plusieurs fois dans l'année! Etre un hôte privilégié implique aussi des obligations quotidiennes (courses, visites dans l'environnement habituel des propriétaires pour mieux se connaître...) que vivra le vacancier. Les horaires seront échangés et respectés de part et d'autre, ce qui n'empêchera pas l'autonomie de la personne quant à son rythme. Une attention particulière sera portée, dans le respect de tous, à l'occupation des lieux, à l'information pour les sorties du vacancier...

LES HÉBERGEMENTS: maisons particulières en Finistère Nord et Sud et en Morbihan.

LA VIE AU SEIN DE LA FAMILLE : ces séjours sont proposés à des personnes qui ne présentent pas de trouble important du comportement et réellement capables de s'adapter à des règles ordinaires de vie partagée. VÉHICULES: véhicule des propriétaires.

VOYAGE: arrivée sur votre hébergement dans la journée. CONVOYAGE: prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 25) ou accueil sur place.

<u>PÔLE SÉJOURS</u> L'association Epal propose également des séjours de vacances à destination des adultes déficients moteurs et mentaux. > Catalogue disponible sur notre site ou sur demande.

# BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT

# SOUTENU





# **DOUCEURS NORMANDES**

H13









• DU 22 AU 28 DÉCEMBRE • DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER



### MONT-CAUVAIRE (Seine-Maritime), à 20 km de Rouen.

Venez découvrir le cadre enchanteur de la campagne normande. Pour faire le plein de nature, se ressourcer, goûter aux saveurs du terroir, ces vacances vous réservent de nombreux plaisirs. Profitez-en pour découvrir Rouen, ville de la gastronomie et observez les maisons médiévales à colombages. Laissez-vous surprendre... Prêt, partez, découvrez selon vos envies!

### **Animations/Loisirs**

- visite de Rouen, la ville aux 100 clochers
- journée au parc animalier de Clères
- visite d'une ferme pédagogique
- découverte du château de Martainville

L'HÉBERGEMENT : gîte de plain-pied dans un grand parc arboré. Pièces à vivre, 5 ch. 4 lits (dont 5 en superposés\*), 1 ch. 2 lits, 3 douches, 2 wc. (\*non utilisés)

Une personne de service.

# PRESQU'ÎLE DE CROZON









• DU 22 AU 28 DÉCEMBRE

• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER



100% 100至!

### TRÉGARVAN (Finistère), à 22 km de Cròzon, 30 km de Camaret.

Vous voilà au bout du monde en cette fin d'année : la presqu'île de Crozon vous accueille à bras ouvert pour un séjour en bord de mer. Brest, Quimper ou encore Morgat, le Finistère n'aura plus de secrets pour vous. N'oublions pas les réveillons de Noël et de la Saint-Sylvestre : décoration de table, repas de fêtes, soirée dansante... Il y en aura pour tous les goûts.

### **Animations/Loisirs**

- balades en bord de mer
- découverte de Brest, son téléphérique et le plateau des Capucins
- promenades sur les ports de Morgat ou de Camaret
- marchés de Noël
- visite du centre historique de Quimper

### L'HÉBERGEMENT : gîte avec jardin.

• 1er gîte. Rdc: pièces à vivre, 1 ch. 2 lits, 1 douche, 1 wc. 1er étage: 1 ch. 4 lits, 3 ch. 2 lits dont une avec douche et wc privatifs, 1 baignoire, 1 wc. 2e étage : 1 ch. 3 lits, 1 douche, 1 wc.

• 2º gîte séparé. Rdc: pièces à vivre, 1 ch. 1 lit, 1 clic-clac, 1 douche, 1 wc.



VOYAGE: arrivée sur votre hébergement dans la journée. CONVOYAGE:: prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 25) ou accueil sur place.

# RÉVEILLONS EN BORD DE MER

H15







• DU 22 AU 28 DÉCEMBRE • DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER



PLOUHA (Côtes-d'Armor), à 10 km de Saint-Quay-Portrieux.

Vous séjournez au sein d'un gîte entièrement neuf, à deux pas de la station balnéaire de Saint-Quay-Portrieux et de Binic où trône fièrement le phare au bout du port. Les balades hivernales en bord de mer se termineront en beauté avec un plaisir sucré. Des vacances calmes et reposantes, un séjour rêvé pour bien finir l'année!

### **Animations/Loisirs**

- journée à la ferme pédagogique La Combe aux Ânes
- balade en bord de mer
- après-midi à la patinoire ou séance de cinéma

### manger une crêpe à Binic au pied du phare

### L'HÉBERGEMENT : gîte flambant neuf.

- Rdc: pièces à vivre, 2 ch. 3 lits (dont 2 en superposés\*).
- 1er étage : 8 ch. 4 lits (dont 8 en superposés\*), 1 ch. 2 lits. Wc et douche dans chaque chambre. (\*non utilisés)



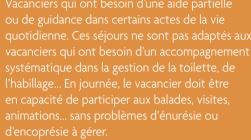
Une personne de service.

VOYAGE: arrivée sur votre hébergement dans la journée.

CONVOYAGE: prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 25) ou accueil sur place.

# BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ







# **PAUSE MORBIHANNAISE**

H16







• DU 22 AU 28 DÉCEMBRE • DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER

### MISSIRIAC (Morbihan), à 40 min de Vannes.

Venez passez les fêtes de fin d'année à Missiriac! Charmante commune située en plein cœur du Morbihan. Votre séjour sera l'occasion de déguster des produits du terroirs (kouign-amann, crêpes, galettes...). Vous aurez également l'occasion de passer les réveillons de Noël et du Nouvel An auprès de l'équipe d'animation, qui ne manquera pas de vous proposer un large choix d'activités pour animer vos vacances.

### **Animations/Loisirs**

- réveillon de Noël et soirée dansante pour le Nouvel An
- 1 séance de cinéma ou de bowling
- balade au marché de Noël de Vannes
- ateliers créatifs au gîte



L'HÉBERGEMENT : gîte de plain-pied

- Rdc : pièces à vivre, 6 ch. 2 lits, 6 ch. 1 lit, wc, douche dans chaque
- Étage : 1 ch 1 lit, wc, salle de bain, buanderie

Une personne de service.

# PAUSE VENDÉENNE





12 vacanciers 5
animateurs
(dont 1 responsable)





• DU 28 DÉC. AU 3 JANVIER 1390€



### **LA GARNACHE** (Vendée), à 25 min de Saint-Jean-de-Monts.

Vous voilà arrivés dans votre gîte entre mer et campagne. Côté mer, vous profiterez de vos balades au grand air pour respirer l'air iodé et admirer les paysages de la côte. Côté campagne, vous profiterez du calme de votre gîte et des animaux de la ferme. Enfin, votre séjour sera aussi l'occasion de célébrer comme il se doit la nouvelle année! Une chose est sûre, vous n'aurez pas le temps de vous ennuyer!

### **Animations/Loisirs**

- balade en bord de mer
- rencontre avec les animaux mécaniques de l'île de Nantes
- séance shopping à Challans
- dégustation de spécialités vendéenne : gâche, préfou...
- réveillon de la Saint-Sylvestre : décoration de table, soirée dansante...

L'HÉBERGEMENT : grand gîte dans un hameau en pleine nature.

- Rdc : pièces à vivre, 2 ch 3 lits, 2 ch 2 lits, 1 ch 4 lits (dont en superposés\*).
- Étage : 2 ch 3 lits communicantes, 1 ch 4 lits (dont 2 superposés\*). 5 sanitaires (douche, wc) (\*non utilisés)



Une personne de service.

VOYAGE: arrivée sur votre hébergement dans la journée. CONVOYAGE: prise en charge payante dans l'ensemble des villes (voir page 25) ou accueil sur place.

## **PAUSE MORBIHANNAISE**

P<sub>0</sub>3



12 vacanciers

5
animateurs
(dont 1 responsable)





• DU 5 AU 11 AVRIL • DU 11 AVRIL AU 17 AVRIL 1206€



### MISSIRIAC (Morbihan), à 40 min de Vannes.

Venez vous ressourcer et profiter de votre séjour au cœur du Morbihan. Au programme : détente au gîte, balade champêtre, activités avec les animateurs et découvertes des activités touristiques locales. Vous aurez également l'occasion de visiter Vannes et son charmant port de plaisance. Bien évidemment, les spécialités du terroir breton seront au rendez-vous.

### **Animations/Loisirs**

- Pause en terrasse
- 1 séance de cinéma ou de bowling
- Balade et shopping à Vannes
- Visite du Zoo de Branféré, de l'univers du poète ferrailleur ou du site des mégalithes de Monteneuf

L'HÉBERGEMENT : gîte de plain-pied.

- Rdc : pièces à vivre, 6 ch. 2 lits, 6 ch. 1 lit, wc, douche dans chaque chambre.
- Étage : 1 ch 1 lit, wc, salle de bain, buanderie.

Une personne de service.





### Comment rejoindre votre groupe séjour?

### Accueil sur place : vous choisissez de rejoindre et/ou de quitter le séjour par vos propres moyens.

- Sur les séjours situés dans le Grand Ouest l'équipe d'animation vous accueille le 1er jour et le dernier jour des vacances en milieu de journée.
- Sur les séjours extérieur Grand Ouest organisés avec des nuits d'étape, l'équipe vous accueille le lendemain du 1er jour, vous les quittez la veille.

Les horaires précis vous seront communiqués, prenant en compte l'organisation du séjour, les départs et les retours de chacun des vacanciers du groupe.

### Accueil en gare SNCF: vous choisissez de rejoindre et/ou de quitter votre séjour en train.

Vous contactez le service convoyage afin d'organiser votre arrivée et/ou votre départ (définir la gare la plus proche, les horaires

### Convoyage: vous choisissez de rejoindre et/ou de quitter votre séjour par le service convoyage (service facturé).

Vous repérez la ville desservie par les convoyages Epal au plus près de chez vous. Vous serez pris en charge le premier jour du séjour et raccompagné le dernier jour : directement par vos animateurs si vous êtes sur le trajet du véhicule du séjour ou par nos équipes d'animateurs convoyeurs qui vous rapprocheront des animateurs de votre

Les convoyages gratuits : la prise en charge directement à l'établissement est gratuite dès 4 personnes inscrites sur le même séjour aux mêmes dates.

**Convocation**: une convocation reprécisant lieux et heure de rendez-vous vous sera transmise début décembre.

Le pique-nique : sauf exception nous vous demandons de rejoindre les convoyages, lorsque vous êtes convoqués le matin, avec votre pique-nique. Nous vous reprécisons cette donnée sur votre convocation.

### Organisation des convoyages

L'organisation prend en compte les impératifs du séjour (destination, moyen de transport, temps de conduite des animateurs....) ainsi que la provenance de chacun des vacanciers qui constituent le groupe. L'objectif sera de permettre au groupe de se constituer au plus tôt quelle que soit la provenance de chacun de ses membres afin de rejoindre ensemble directement le site du séjour.

Vous trouverez ci-contre les villes desservies par nos convoyages.

Les horaires seront arrêtés précisément dans un second temps suivant l'origine de chacun.

### La pause de midi.

Les convoyages aller se déroulent pour une grande majorité le matin, les convoyages retour, l'après-midi. Chaque jour de convoyage une pause à l'heure de midi est organisée qui permet :

- de faire une pause nécessaire avant de reprendre la route.
- de déjeuner,
- de faire la jonction entre les séjours et les convoyages et au groupe de se constituer.

Tout près de Rennes, dans 1 salle omnisport, les vacanciers arrivent vers 12h pour guitter entre 13h et 13h30. Chaque séjour dispose de son espace pour se restaurer. Une cafétéria est mise à disposition (jus de fruit, café, gâteaux...), des animations peuvent y être proposées (concert, magicien...). Pendant que les vacanciers et les équipes d'animation se restaurent, une équipe de bagagistes s'occupe du transfert des bagages des véhicules convoyage vers les véhicules séjours et vice versa.

### Permanence téléphonique : des professionnels de l'Association mobilisés tout au long de la journée.

Ces personnes accompagnent les groupes tout au long de la journée, vous informent et réagissent pour minimiser quand il y a lieu les difficultés liées à la route (circulation, retard de vacanciers, d'un groupe...).

### **Tarif Cap Aller-Retour: 90 €** (soit 45 € le voyage)

**Angers:** Parking de la Rochefoucault Bain-de-Bretagne: Lycée Jean Brito Blain: Place Jollan de Clerville - Aire de

Brest: Epal, rue Nicéphore Niépce

Châteaubriant : Parking de la République

Cholet: Parking en face de l'Adapei, allée des

Hirondelles

covoiturage

Dinan: 3 boulevard Simone Veil

Dol: Rue Porte St Michel, entre les nos 4 et 6

Falaise: Résidence Henri Le Clainche

Fougères: Gare routière

**Guingamp:** Station service Total (voie express) Le Mans : Parking Bus près de la Fac de Droit

**Lorient :** Lanester, Parking du Lycée Jean-Macé

Loudéac: Résidence Cadélac Morlaix: Langolvas, rue J. Monnet Nantes: Orvault, Forum Titi Floris Plancoët: Gare, 2 place de la Gare

**Ploërmel:** Parking Bus Place Clemenceau /

Place des cars

**Plouray:** Foyer Ste-Anne Kerlan

**Pontivy:** Foyer la Belle Vie

**Quimper:** Ergué-Gabéric, IFS zone Kérourvois

Rennes : Piscine de Bréquigny

**Sablé :** Foyer du Temps de Vivre face à la Poste

Saint-Brieuc: Parking Place de La Liberté

Saint-Malo: Parking de l'Aquarium

Saint-Nazaire : Parking av. Pierre de Coubertin

- Gymnase H. Fogel

Troarn: Parking Super U

Vannes: Salle Omnisport Foso,

21 rue Paul Cézanne

Vitré: Résidence des Lilas

### Petit manuel du voyageur tranquille • Le pique-nique du début de séjour est à

• Les bagages : 2 sacs de sport au maximum et un préparer par vos soins. petit sac à dos paraissent convenir.

• Etiquetez toutes vos affaires! Vous limiterez

les éventuels oublis...

• Préparez votre semainier pour la durée totale du séjour.

### CONDITIONS PARTICULIÈRES

(AU 1° DÉCEMBRE 2023)

### A - Adhésion

• La cotisation annuelle d'adhésion à Epal, obligatoire pour chaque adhérent, 25 € (dont 2€ reversés au CNLTA dans le cadre de sa politique de contrôle et de formation), à régler en sus du prix du séjour.

### B - Le coût des séiours

### Nos prix comprennent:

- Les frais d'organisation, de gestion et de suivi, Les frais de dossier (75 €),
- L'hébergement et la pension complète,
- L'encadrement salarié,
- Les activités proposées au catalogue ainsi que celles proposées par l'équipe d'animation en complément,
- Les voyages jusqu'au lieu de villégiature, hors convoyage,
- Les déplacements sur le lieu de séjour,
- Les assurances : accident, rapatriement.

### Nos prix ne comprennent pas :

- Les convoyages de rapprochement
- Les dépenses personnelles (NB : ne seront fournis sur demande que les justificatifs pour les dépenses supérieures à 10 €)
- Les activités que le participant souhaite faire non prévues dans la brochure et non prévues au projet du séjour
- Les frais médicaux : en cas de besoin Epal fait l'avance. Les feuilles de soins vous seront adressées après le séjour, dès remboursement des sommes engagées. Munissez-vous de votre Carte Vitale.
- Les frais occasionnés par des dégradations volontaires,
- L'Assurance Annulation proposée en option (2% du prix du séjour), à laquelle vous pouvez souscrire par notre intermédiaire auprès d'AVA assurances (conditions consultables sur www.epal.asso.fr/assurance-annulation).

### **C** - Annulations

Quelle que soit la raison de l'annulation (avec ou sans assurance-annulation), les frais de dossiers, d'adhésion et d'assurance-annulation (si elle est souscrite) sont dûs.

Vous devez nous en aviser dans les 48 heures suivant la connaissance de l'événement entraînant la garantie (www.epal.asso.fr/ assurance-annulation, pages 4 à 7). C'est la date de survenance de l'événement d'annulation qui fait foi, et non la date de déclaration (DOSSIER MEDICAL «GARANTIE ANNULATION» signé du médecin, ligne 2).

### 1. Annulation du fait du vacancier

### Vous n'avez pas souscrit l'assurance-annulation :

- Plus de 30 jours avant le départ : retenue des frais de dossiers, d'adhésion.
- Entre 30 et 16 jours avant le départ : 50% du prix du séjour est dû\*.
- Entre 15 et 1 jour avant le départ : 80% du prix du séjour est dû\*.
- Le jour du départ : totalité du séjour dû\*.

### Vous avez souscrit l'assurance-annulation\*:

- Plus de 30 jours avant le départ : retenue des frais de dossiers, d'adhésion et d'assuranceannulation.
- A moins de 30 jours, votre dossier sera transmis à l'assureur. Vous recevrez un mail donneur d'ordre pour déclarer le sinistre dans les cinq jours ouvrés suivant l'événement

entraînant la garantie auprès d'Epal : vta.epal@epal.asso.fr

(copie à AVA - 25 rue de Maubeuge - 75009 PARIS par mail: AgenceA0104@mma.fr ou sinistres@ava.fr).

- Entre 30 et 16 jours avant le départ : 50% des sommes versées concernant le coût du séiour est remboursé par EPAL, 50% par AVA\*
- Entre 15 et 1 jour avant le départ : 20% des sommes versées concernant le coût du séjour est remboursé par EPAL, 80% par AVA\*.
- Le jour du départ : 100% des sommes versées concernant le coût du séjour est remboursé par AVA\*.
- \* Les frais de dossier, l'adhésion, l'assuranceannulation souscrite ne sont pas remboursables.

### 2. Annulation du fait de l'organisateur

L'association Epal se réserve le droit d'annuler un séjour (jusqu'à 20 jours avant le départ) si le nombre d'inscrits est inférieur à 75% ou en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté ou en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables. Dans ces deux cas il vous sera proposé un autre séjour ou le remboursement des sommes versées.

### **D** – Interruption

### 1. Pour raison médicale

Le retour du vacancier est réalisé par rapatriement. Le remboursement des frais non engagés peut être demandé\*.

### Rapatriement

Le rapatriement médical est décidé par un médecin, en lien avec le médecin de notre assureur Mondial-Assistance. Ils constatent que l'état de santé du vacancier ne lui permet pas de rester sur le séjour et/ou de rentrer par les moyens de retour prévus.

L'assurance rapatriement entre également en jeu en cas de décès d'un proche du vacancier. Le coût de l'assurance est inclus dans le « prix du séjour » : elle comprend la prise en charge des frais de rapatriement, elle ne couvre pas le remboursement des frais non engagés pour la suite non effectuée\* du séjour.

Tout autre retour n'est pas pris en charge par l'assurance rapatriement.

### 2. Pour raison non médicale

Il s'agit du départ volontaire du vacancier, ou son renvoi pour une raison impérative\*\* : Le remboursement des frais non engagés peut être demandé\*.

\* Le remboursement des frais non engagés : pour toute interruption de séjour définitive, vous devez faire une demande écrite et motivée du remboursement partiel de la partie non effectuée, et ceci au plus tard 30 jours après la fin du séjour. La restitution se fera sous forme de remboursement ou d'avoir, et prendra exclusivement en compte les frais non-engagés et donc non payés par les organisateurs.

Une commission spéciale sera amenée à en calculer le montant, qui vous sera communiqué au plus tard 3 mois après la fin

\*\* Epal se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un vacancier avec effet immédiat si : - par son comportement, il met en danger sa propre vie, celle des autres ou le déroulement du séjour (non-respect des règles de vie du groupe, des autres vacanciers, des équipes d'encadrement, comportement abusif ou violent)

- des problèmes d'intégration dans le séjour se font jour du fait d'une 'inscription ne correspondant pas à l'autonomie requise.

L'intégralité des frais du voyage retour est alors à la charge du vacancier ou de son représentant.

### E - Responsabilité

### 1. Responsabilité civile professionnelle

Epal est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle auprès de MMA, Chatillon-sur-Chalaronne.

### 2. Responsabilité civile et accident

Epal est assuré en Responsabilité Civile et acci-dent auprès de MMA, Chatillon-sur-Chalaronne.

#### Accident

En cas de blessure d'un vacancier durant le séjour, Epal met en place un avis de sinistre, qu'il transmet à son assurance. Celle-ci rentre en contact par la suite avec l'assurance du

#### Dégâts

La Responsabilité Civile de l'association Epal sera mise en œuvre si sa responsabilité est retenue (fonctionnement normal d'un séjour). En cas de dommages (casse, détérioration...) sur des biens mis à disposition ou appartenant à une tierce personne, si la responsabilité d'un vacancier est reconnue, nous vous demanderons de faire fonctionner la Responsabilité Civile propre au vacancier. Epal vous avertira des dégâts occasionnés et vous soumettra les factures correspondantes.

### 3. Responsabilité

L'association Epal décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol d'objets ou d'effets personnels. Sauf dans le cas où il s'agirait d'argent qui aurait été expressément confié à un membre de l'équipe d'encadrement.

### 4. Garantie financière

Nom: FMS-UNAT

Adresse: 8 rue César Franck, 75015 Paris Tél.: 01 47 83 21 73

### 5. Réclamations et médiation

Toute réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat doit être adressée par écrit, par courrier en recommandé avec accusé de réception, dans un délai maximum de 30 jours. Une commission spéciale sera amenée à calculer le montant de l'avoir qui vous sera communiqué au plus tard 3 mois après la fin du séjour.

Afin de favoriser le règlement amiable des litiges entre les consommateurs et les fournisseurs de services de voyage (tourisme, transport, hébergement, loisirs, prise en charge aéroportuaire...) et éviter les recours devant les tribunaux, l'association Epal adhère à la Médiation Tourisme et Voyage.

# CONDITIONS GÉNÉRALES

Reproduction littérale des articles R211-3 à R211-11 du Code du Tourisme relatif à la vente de voyages et de séjours, modifié par le Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017. L'article R211-12 nous fait obligation de reproduire ces articles sur nos catalogues et nos contrats

### Article R211-3

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

#### Article R211-3-1

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

### Article R211-4

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes:

1° Les caractéristiques principales des services de voyage

- a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;
- b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;
- c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;
- d) Les repas fournis :
- e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat :
- f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe ét, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;
- g) Lorsque le bénéfice d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace. la langue dans laquelle ces services seront
- h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;
- 2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;
- 3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres

coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter;

4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ; 5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint:

6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;

7° Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément au I de l'article I 211-14 :

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie où de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent.

Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

### Article R211-5

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Les informations mentionnées aux 1° 3° 4° 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

### Article R211-6

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées:

2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17-1;

3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique;

4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour;

5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;

6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;

7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L 211-11

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auguel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

#### Article R211-7

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

#### Article R211-8

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives

#### Article R211-9

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :

1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour :

2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;

3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;

4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

### Article R211-10

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du

Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

#### Article R211-11

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-17-1 consiste notamment

1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire :

2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.



### Siège

10 rue Nicéphore Niépce 29200 BREST

### **Bureau de Rennes**

21 rue de Châtillon 35000 RENNES

### Bureau de Nantes

Forum TITI 7 rue Louis Blériot 44700 ORVAULT